

## Procès-verbal

### de la séance du Bureau communautaire en date du 18 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 18 juin, le bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est réuni exclusivement en présentiel à la salle de conseil communautaire, au siège de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre), sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, le président.

<i>Date de convocation :</i>	11 juin 2025
<b><u>Nombre conseillers :</u></b>	En exercice : 25
Présents : 14	<p><b><u>Président :</u></b> M. Eric JALTON</p> <p><b><u>Vice-présidents :</u></b> M. Harry DURIMEL (2<sup>ème</sup> vice-président)- M. Georges BREDENT (5<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13<sup>ème</sup> vice-présidente)</p> <p><b><u>Autres membres du bureau :</u></b> Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN- M. Jean-Luc CELIGNY</p>
Conseillers ayant donné pouvoir : 3	<p><b><u>Vice-présidente :</u></b> Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4<sup>ème</sup> vice-présidente) à M. Georges DAUBIN</p> <p><b><u>Autres membres du bureau :</u></b> Mme Lyliane PIQUION à Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX</p> <p>M. Fabert MICHELY à Mme Eliane GUIOUGOU</p>
Absents excusés : 5	<p><b><u>Vice-présidents :</u></b> M. Ary CHALUS (1<sup>er</sup> vice-président)- M. Dominique BIRAS (3<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Murielle JABES (7<sup>ème</sup> vice-présidente)-</p> <p><b><u>Autres membres du bureau :</u></b> M. Pierre THICOT- Mme Tania GALVANI</p>
Absents : 3	<p><b><u>Vice-président :</u></b> M. Teddy FOULE (14<sup>ème</sup> vice-président)</p> <p><b><u>Autres membres du bureau :</u></b> Mme Corine PETRO- M. William SURDIN</p>
<b>Secrétaire de séance :</b>	<i>M. Jacques BANGOU</i>

Le président, Monsieur Eric JALTON, ouvre la séance à 11 heures 06 minutes et propose Monsieur Jacques BANGOU comme secrétaire de séance.

Monsieur BANGOU acceptant, l'assemblée valide à l'unanimité cette proposition.

Le président l'invite à faire à l'appel des élus communautaires afin de vérifier le quorum.

Monsieur Jacques BANGOU procède à l'appel des membres du bureau communautaire.

Le directeur général signale à Monsieur BANGOU que le bureau se tient exclusivement en présentiel, en conséquence il ne peut être tenu compte de la présence de Monsieur Pierre THICOT, ce dernier participant à la réunion par visioconférence.

Monsieur Jacques BANGOU en tient compte et poursuit l'appel. Il dénombre 14 présents et 3 représentés.

Madame Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS signale sa présence.

Monsieur BANGOU lui fait remarquer que pour l'instant il fait l'appel pour la tenue de la réunion du bureau communautaire et il reprend la liste des membres du bureau communautaire. Il rappelle que 14 élus sont présents et 3 sont représentés.

Le président constate que le bureau communautaire peut valablement délibérer sur les deux affaires inscrites à l'ordre du jour suivant :

---

## ORDRE DU JOUR

---

---

### Affaires générales –

---

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2024 du bureau communautaire
- 

### Affaire relative aux territoires et solidarités –

---

2. Subventions à certains organismes et associations de l'agglomération - Exercice 2025

**AFFAIRE 1- Approbation du procès-verbal du procès-verbal du bureau communautaire en date du 20 décembre 2024**

Rapporteur :  
Le président d  
*M. Eric JALTON*

Le président précise que les élus communautaires ont été destinataires du procès-verbal. Il demande ensuite s'il y a des observations particulières, des questionnements ou des propositions d'amendements. Vu la négative, il met l'affaire aux voix.

**Le bureau communautaire a décidé à l'unanimité d'arrêter le procès-verbal de sa séance en date du 20 décembre 2024.**

Pour	17
Contre	0
Abstention	0

**AFFAIRE 2- Subventions à certains organismes et associations de l'agglomération - Exercice 2025**Rapporteur :*Mme Francesca FAITHFUL*9<sup>ème</sup> vice-présidente

Vice-présidente de la commission culture et patrimoine

Le président annonce la présnetation de cetet affaire par Madame FAITHFUL.

Madame Francesca FAITHFUL rappelle que la Communauté d'Agglomération CAP Excellence peut être amenée à attribuer des subventions à certains organismes et associations, soit pour réaliser une action ou un projet soit afin de contribuer au développement d'activités ou encore au financement du fonctionnement de l'association ou de l'organisme.

Pour cette année 2025, les crédits disponibles se présentent ainsi qu'il suit : 144 397€ pour l'enveloppe CAP Excellence. Enveloppe Ville des Aymes : 63 781€. Enveloppe Ville de Baie-Mahault : 31 331€. Enveloppe Ville de Pointe-à-Pitre : 16 875€. Soit un total de 256 294€.

La commission animation et vie associative lors de sa séance du 03 juin 2025 s'est prononcée sur cette affaire.

Les tableaux présentés ci-après font suite à l'instruction des demandes reçues pour 2025 et sont proposés à l'approbation du bureau communautaire.

Le président demande s'il y a des observations, des questionnements sur ces subventions. Le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 2<sup>ème</sup> vice-président, se manifestant, il lui cède la parole.

Monsieur Harry DURIMEL souhaite intervenir dans cette rubrique parce qu'il a reçu un e-mail de l'agent administratif de la ville qui disait que la première répartition à laquelle ils avaient procédé et qui avait consisté à répartir les 16 000€ sur trois demandeurs, comme suit : collège Front de Mer qui demandait 21 600€, on avait proposé 10 785€ ; le lycée Carnot qui demandait 3 800€, on lui donnait 3 000€ ; le collège Sadi CARNOT qui demandait 3 800€, on avait proposé 3 000€. Et la répartition des 16 875€ revenant à la ville de Pointe-à-Pitre avait été ainsi répartie. Ce matin, il reçoit un e-mail de Madame Nadia DAVILA – pour ne pas la citer – disant que CAP Excellence les a informés d'une liste de demandes parvenues après ces propositions de répartition. Il y en a une dizaine. Avec Monsieur Georges BRÉDENT ils ont examiné cela et ont esquissé une nouvelle répartition pour donner un peu à tout le monde et pas donner les 16 000€ qu'à trois demandeurs. Donc ils ont proposé une autre ventilation. Il a proposé à Monsieur BREDENT d'en faire copie pour leurs collègues de Pointe-à-Pitre mais cela peut être photocopiée à l'attention de l'ensemble les élus communautaires. Ils ont donc reventilé les 16 000€ pour Pointe-à-Pitre autrement. Pour les premiers demandeurs : ils ont revu à 2 500€ pour le collège Front de Mer ; 1 500€ pour le lycée Carnot et 2 000€ pour l'association pour la promotion de la science Lapwent; l'association Origin'All : 2 500 € ; l'association Guimbo All Star : 1 500€. Il s'interrompt car on lui signale que les agents notent ces nouveaux montants. Il demande alors si on peut faire copie de ces nouvelles propositions pour tout le monde. C'est ce qu'il pensait faire. Il donne une lecture sommaire et copie est donnée à tout le monde.

Le président répond par l'affirmative.

Monsieur DURIMEL poursuit en disant que cela permettra de répondre à toutes les demandes puisque toutes ces demandes sont parvenues après. Et il reprend 1 500€ pour l'association Guimbo All Star ; collège Front de Mer : 1 000€ ; l'association La Tyrolienne qui a demandé par ailleurs à la ville et qui s'est vue allouée des subventions sur quatre opérations, au lieu de donner 3 000€ à une seule opération, il est proposé de donner 1000€, 1 000€ et 1 000€, ce qui ferait 3 000€ en tout pour La Tyrolienne et ils s'abstiendraient de participer à la quatrième opération dans la mesure où la ville leur alloue déjà une subvention. Donc ils répartissent ainsi les 14 000€ qui viennent s'ajouter aux 2 785€ de l'association Walwari concept et la ville aura ainsi distribué ses 16 000€ non pas à trois associations mais plutôt à douze demandeurs. Ainsi, douze demandeurs voient leur demande traitée ; même si elle n'est pas satisfaite à 100%, ils répondent à douze demandes au lieu de trois.

Le président signale que ces amendements sont enregistrés et invite Monsieur DURIMEL à faire le lien avec Monsieur TINVAL afin qu'il n'y ait pas d'erreur. Puis il demande s'il y a d'autres demandes d'interventions sur l'ensemble des projets de subvention.

Madame Francesca FAITHFUL fait remarquer à Monsieur DURIMEL que dans un premier temps il a annoncé 2 500€ pour le collège Front de Mer et dans un second temps il a indiqué 1 000€.

Monsieur DURIMEL lui répond que pour l'orchestre de l'école qui avait demandé 21 000€, ils avaient d'abord alloué 10 785€. Il demande à Monsieur BREDENT de vérifier pour lui.

Monsieur Georges BREDENT lui dit que c'est 2 500€ pour la première, pour le collège Front de Mer.

Monsieur DURIMEL poursuit en disant qu'ils ont finalement proposé d'accorder 2 500€ pour le collège Front de Mer. Et le lycée CARNOT demandait 3 800€, ils avaient proposé 3000€. Il demande à Monsieur BREDENT le nouveau montant proposé.

Monsieur BREDENT lui indique que c'est devenu 1 500€.

Monsieur DURIMEL enchaîne en déclarant que le collège Sadi CARNOT sollicitait 3 800€, ils ont proposé 3000€ et c'est devenu...

Monsieur BREDENT lui signale que le collège Sadi CARNOT n'est pas dans la nouvelle répartition.

Monsieur DURIMEL reprend qu'ils ne sont pas dans la nouvelle répartition parce qu'effectivement c'est attribué plus bas.

Monsieur BREDENT indique que pour le lycée CARNOT c'est 1 500€. Et ensuite il y a de nouveau le collège Front de Mer pour une autre opération.

Monsieur DURIMEL déclare que c'est 1 000€ pour le collège Front de Mer pour une autre opération.

Le président en prend note et demande s'il y a d'autres observations sur les quatre enveloppes à ventiler.

Madame Sylvie CHAMMOUGON-ANNO salue l'assemblée et annonce qu'elle a une question mais elle ignore si elle peut la poser maintenant ou s'il faudrait qu'elle attende lorsqu'ils vont parler de l'enveloppe de la ville de Baie-Mahault.

Le président l'invite à poursuivre.

Madame CHAMMOUGON-ANNO note que pour l'association BMBC la proposition est de 5 000€ donc elle voudrait savoir, eu égard au palmarès du BMBC, s'il serait possible qu'ils leur donnent aussi un peu plus dans l'enveloppe de CAP Excellence. Elles ont été vice-championnes du Guymargua. Et elle ne va pas énumérer ici tout leur palmarès, il faudrait la journée. Ce qui est proposé ici c'est 5 000€, elle aurait vraiment souhaité, compte-tenu du nombre de licenciées – plus de 487 – qu'ils puissent leur donner un peu plus de subventions sachant que les finances sont contraintes, elle est consciente de cela. Ça c'est vraiment une demande qu'elle peut faire.

Monsieur Georges DAUBIN salue l'assemblée et déclare qu'il voudrait rebondir sur les propos de Madame CHAMMOUGON-ANNO. Dans la même lignée. Le BMBC a fait une demande au niveau de CAP Excellence même - il avait envoyé le dossier à Monsieur PIERREPONT- dans le cadre effectivement du tournoi Caraïbes. Il demande si cela a été traité ou pas. Ça rejoint un peu, l'idée rejoint mais cela avait été fait déjà. Le BMBC était traité dans ce cadre-là dans l'intérêt communautaire. le BMBC basket.

Le président fait observer qu'il y a des manifestation qui peuvent relever de l'intérêt communautaire.

Monsieur DAUBIN lui dit que c'est bien cela qu'il a dit et ajoute que la demande a été faite au niveau de CAP Excellence mais il n'a pas de retour.

Le président demande à Monsieur DAUBIN s'il souhaite que la manifestation organisée par le BMBC soit d'intérêt communautaire ...

Monsieur DAUBIN l'interrompt pour préciser qu'il s'agit de la participation du BMBC au tournoi Antilles et récemment en Guyane. Il rappelle qu'une demande a été faite.

Le président en prend note et confirme que cela pourrait logiquement relever de l'enveloppe communautaire. Leur performance dépasse même le simple cadre communautaire, il demanderait des subventions de la Région et du Département aussi. Pas uniquement de la ville de Baie-Mahault et de CAP Excellence. Donc ils devraient examiner cela avec bienveillance. Il demande alors à Monsieur TINVAL s'il y a encore de l'argent dans l'enveloppe.

Monsieur Franck TINVAL, directeur général adjoint en charge des territoires et solidarités, répond que sur l'enveloppe communautaire ils n'ont plus du tout de crédits disponibles.

Le président demande s'il n'y en a plus non plus sur l'enveloppe de Baie-Mahault.

Monsieur TINVAL lui répond qu'il reste à consommer 6 800€ sur l'enveloppe de Baie-Mahault.

Le président demande à Monsieur DAUBIN ce qu'il propose.

Monsieur DAUBIN indique qu'ils ont donné au BMBC. Même dans l'enveloppe CAP Excellence. Mais considérant qu'il s'agissait d'une manifestation qui représentait la Communauté, c'était ça la demande. S'il n'y a plus d'argent, c'est autre chose.

Monsieur Franck TINVAL répète qu'il n'y a plus d'argent.

Le président rappelle qu'il reste de l'argent sur l'enveloppe de Baie-Mahault : 6 800€.

Monsieur DAUBIN déclare que ce qu'ils font pour l'AJC quand l'AJC est championne, il aimerait que ce soit aussi comme ça. C'est tout.

Monsieur Chazy CIRANY signale que c'est un gros souci parce qu'à la commission des sports ils ont soulevé cette problématique de subventions qui sont allouées. Ils ne comprennent pas. Ils se sont dit que ce sont les prérogatives du président, certes, mais à la commission sport ils sont exsangues parce qu'ils n'ont aucune information. Il semblerait que le président ait apporté une réponse à une demande du collègue MADO. Il n'en a pas pris connaissance car il ne l'a pas reçue mais ce serait bien que l'ensemble des collègues prennent lecture de ce courrier-là pour mieux appréhender et comprendre comment ça marche pour les subventions qui sont allouées aux associations.

Le président demande à Monsieur TINVAL s'il a la copie tout en soulignant qu'ils ne vont pas envoyer copie de tout ce que le président reçoit.

Monsieur TINVAL signale que dans le compte-rendu de la dernière commission sport ils ont joint le courrier et donc Monsieur CIRANY a dû le recevoir hier ou avant-hier par e-mail.

Monsieur CIRANY répond qu'il est en retard dans ses lectures mais ...

Le président l'interrompt pour lui indiquer que cela lui sera renvoyé. Puis il demande s'il y a d'autres interventions sur l'ensemble des quatre enveloppes.

Monsieur CIRANY indique que cela étant, il maintient ce que disent ses collègues. Il n'y a pas d'argent, certes, mais s'il y a un petit effort financier à faire il soutient. Bien évidemment.

Le président lui dit qu'on peut trouver derrière les fagots mais Monsieur DAUBIN lui a dit que la ville de Baie-Mahault a déjà donné. Dans son enveloppe ville. Commune de Baie-Mahault.

Monsieur Georges DAUBIN explique que l'action qui a été réalisée, la participation, c'est dans le cadre de l'intérêt communautaire. C'est une équipe de la Communauté qui a participé au championnat de ...

Le président l'interrompt en disant qu'il est sûr que la Région a donné aussi.

Monsieur DAUBIN répond peut-être. Certainement. Mais maintenant que le président dit qu'il n'y a pas d'argent, ça c'est autre chose. Mais comme ...

Le président l'interrompt en déclarant qu'il n'y a pas d'argent - pas à CAP Excellence, qu'il en soit rassuré-mais dans l'enveloppe dédiée. Il n'y en a plus. Mais ils peuvent toujours faire une rallonge. Il invite le directeur général à trouver de l'argent là où il faut. Ils vont faire un geste pour le BMBC. Hors enveloppe. Monsieur TINVAL va trouver l'argent. Il est fort.

Monsieur DAUBIN fait remarquer que le dossier n'a pas été traité.

Monsieur TINVAL informe que la demande a été traitée tout en précisant qu'il y a l'enveloppe communale.

Le président lui signale que Monsieur DAUBIN ne veut pas toucher à l'enveloppe communale.

Monsieur DAUBIN souligne que l'enveloppe communale, ils l'orientent comme ils le souhaitent.

Le président reprend enveloppe communale.

Monsieur DAUBIN poursuit en disant comme Pointe-à-Pitre. Comme Les Abymes. Ça, ça relève effectivement de la Communauté puisque le BMBC a représenté CAP Excellence.

Le président ajoute que c'est CAP Excellence qui participe à cette promotion quelque part du basket guadeloupéen et communautaire.

Monsieur DAUBIN souscrit à sa remarque et l'en remercie.

Madame Sylvie CHAMMOUGON-ANNO souhaite apporter une information complémentaire à tous ses collègues pour que tout le monde ait la même information, le même niveau d'information. Il n'y a pas eu de subvention régionale pour le BMBC alors que le BMBC a représenté à Guymargua la Guadeloupe. Au-delà de Baie-Mahault. Pour être claire.

Madame Éliane GUIOUGOU signale que s'agissant des subventions pour les clubs de football R1, il y a l'association Sirocco dont elle est membre du conseil d'administration donc elle va sortir lors du vote de cette subvention.

Le président prend note de son départ et met ensuite au vote.

### **Le bureau communautaire a décidé à l'unanimité :**

**ARTICLE 1-** D'approuver les subventions accordées aux associations et organismes de droit privé dont la liste est présentée dans les tableaux annexés.

**ARTICLE 2-** D'imputer ces crédits sur le budget principal de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence : article 65 – Compte 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé).

**ARTICLE 3-** D'autoriser Monsieur le président à signer tous actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

**ARTICLE 4-** Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour	17
Contre	0
Abstention	0

**Le bureau communautaire a décidé à l'unanimité :**

**ARTICLE 1-** D'approuver la subvention d'un montant de 10 000€ (enveloppe CAP Excellence) accordée à l'association Siroco telle que présentée dans le tableau annexé.

**ARTICLE 2-** De prendre acte du départ de Madame Eliane GUIOUGOU, 6<sup>ème</sup> vice-présidente, lors du vote de la subvention à l'association Siroco (enveloppe CAP Excellence) en raison de sa qualité de membre du conseil d'administration de l'association.

**ARTICLE 3-** D'imputer ces crédits sur le budget principal de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence : article 65 – Compte 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé).

**ARTICLE 4-** D'autoriser Monsieur le président à signer tous actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

**ARTICLE 5-** Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour	16
Contre	0
Abstention	1 (départ Mme Eliane GUIOUGOU, élue intéressée à l'affaire)

La séance est levée à 11 heures 27 minutes, tous les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisé.

Ont signé :

Le président de séance	Le secrétaire de séance
Le 3 <sup>ème</sup> vice-président	Le 8 <sup>ème</sup> vice-président
<i>M. Eric JALTON</i>	<i>M. Jacques BANGOU</i>